

Certification Français Langue Seconde – Session 2023

Rapport du Jury

1. Données générales

Président du Jury : Yann MARTIN, responsable du CASNAV-CAREP

Autres membres du jury :

- Nathalie GUIGANTI, professeure formatrice

- Catherine AUBRY : formatrice CASNAV

- Anne CHAROY : professeure formatrice

Candidats inscrits : 19

Candidats présents : 18

Absents : 1

A noter : 1 candidat en visio-conférence

Admis : 9

Répartition des notes :

Note	Nbre
7	1
8	1
9	7
10	2
11	1
13	1
15	1
17	2
18	2

Moyenne : 11,5

Les commissions ont eu lieu entre le 12 et le 30 janvier 2023.

2. Commentaire sur les notes

- La note 9 a été attribuée à des candidats dont les qualités étaient manifestes, mais qui ne semblaient pas encore suffisamment préparés, soit en raison d'une expérience trop limitée, soit en raison d'un recul critique et théorique insuffisant. Elle doit être comprise comme un

encouragement à persévérer et à passer d'une pratique pertinente à une approche théorique plus assurée.

- Les notes inférieures à 9 ont été attribuées à des candidats sans doute motivés, mais qui ne parvenaient pas à se positionner ou à se projeter comme d'éventuels professeurs de FLS devant des EANA, faute d'une connaissance un peu précise des attendus pédagogiques et institutionnels. Nous les invitons à suivre un stage d'observation et à participer à l'une ou l'autre des formations proposées (CASNAV, Canopé...)

- La note de 10 a été attribuée à un candidat dont l'expérience semblait significative alors que la façon d'en rendre compte a pu sembler confuse, ou à un candidat dont l'investissement était louable et la formation théorique initiale de très bon niveau, mais dont la pratique effective auprès d'EANA hors inclusion demandait à être consolidée.

- Les autres notes attribuées ne font qu'exprimer le niveau des candidatures dont 4 ont été jugées excellentes (notes supérieures à 16)

3. Rappel des modalités de l'épreuve

a) Le rapport

Dans un premier temps, les candidats rédigent un rapport dans lequel ils font état de leur parcours, de leur formation et de leur expérience auprès d'un public ALLOPHONE. Par expérience, il faut entendre la présentation précise d'une expérience significative dûment analysée. Le rapport n'est pas noté mais le jury s'appuie sur celui-ci pour interroger les candidats

b) L'oral

Le rapport n'étant pas noté, il n'y a pas d'épreuve d'admissibilité, ce qui signifie que tous les candidats retenus (validité de la candidature) sont convoqués pour un oral de 30 mn qui constitue l'épreuve de certification FLS proprement dite. Cette épreuve a lieu en deux temps : Une dizaine de minutes de présentation suivie d'un dialogue avec le jury (composé de deux membres).

Lors de l'épreuve orale, le candidat peut présenter tous les documents qu'il jugera utile, soit en format papier, soit en format numérique. Le cas échéant, un écran est à sa disposition pour une projection. En ce cas, le candidat doit être équipé de son propre ordinateur et doit s'assurer de la possibilité d'une connexion HDMI.

c) Qui peut se présenter à la CCFLS ?

La note d'information stipule ce qui suit : "Les personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires, stagiaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, relevant du ministre chargé de l'éducation, ainsi que les maîtres contractuels et agréés, et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat, peuvent se voir délivrer, dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005, 30 novembre 2009, 06 mars 2018 et 10 février 2022, une certification complémentaire dans les secteurs disciplinaires énumérés [...]."

4. Remarques générales

Si le niveau global des candidatures était satisfaisant, le jury a pu noter de grandes disparités entre les candidats, selon leur degré de préparation et le niveau d'expérience sur lequel ils pouvaient prendre appui. Il convient à cet égard de rappeler que l'expérience ne saurait se réduire à un rapide CV qui mentionnerait les missions effectuées. Par expérience, le jury entend l'analyse précise, réfléchie et patiente d'une mise en situation pédagogique effectuée par le candidat, ou observée par lui.

A minima, le jury attend des candidats...

- qu'ils puissent s'appuyer sur les grandes circulaires de 2012 qui régissent la scolarisation des élèves allophones et qui définissent le vocabulaire officiel (EANA, NSA, UPE2A, inclusion...)
- qu'ils soient au fait des pédagogies mises en œuvre pour ces élèves (modalités des leçons, actions, projets)
- qu'ils aient au moins participé à l'une ou l'autre observation en UPE2A
- qu'ils témoignent de réelles capacités de réflexion sur les conditions d'apprentissage d'une langue seconde dans son rapport à la langue d'origine

Le jury tient aussi à rappeler la différence entre le FLE tel qu'il peut être enseigné dans des lycées étrangers à des élèves bien intégrés et le FLS tel qu'il est enseigné à des EANA pris dans un processus de migration souvent contrainte. A cet égard, il est utile de rappeler que cette certification n'est pas d'abord une habilitation à enseigner le Français comme langue étrangère dans des écoles françaises relevant par exemple de l'AEFE, mais la certification des compétences requises pour enseigner devant des EANA, voire des NSA.

5. Quelques conseils

Les quelques conseils listés ici ne font que tirer les conséquences des remarques précédentes.

- Suivre la formation proposée par le CASNAV sur la préparation à la certification FLS
- S'inscrire aux formations du PRAF dont la thématique traite des EANA.
- Pour ceux qui ne sont pas en poste devant des EANA ou qui n'ont pas d'autre expérience que celle de l'inclusion de ces élèves dans leurs cours, demander à bénéficier d'un stage d'observation (s'adresser au CASNAV)
- Travailler la circulaire de 2012 sur la scolarisation des EANA
- Consacrer une part importante de son rapport à la présentation précise, critique et analytique d'une expérience significative
- Réfléchir à la relation entre le CECRL et la question de l'apprentissage des compétences orales et écrites pour des élèves allophones dont certains ne savent pas écrire dans leur langue d'origine.

Conclusion :

Même si le taux d'admissions peut sembler peu élevé (1 candidat /2), le jury tient à remercier tous les candidats pour leur souci réel des problématiques liées à l'apprentissage du Français pour des élèves allophones, et à témoigner de son admiration pour quelques positionnement pédagogiques et théoriques de très haut niveau. Il lui semble vraiment que ce taux d'admission pourrait être amélioré de façon significative si les candidats avaient une meilleure conscience des attendus. Nous espérons que ce rapport pourra les y aider, même s'il ne saurait remplacer, redisons-le, une pratique effective auprès d'EANA ou au moins un stage d'observation et une participation à certaines formations proposées par le CASNAV.